

***A Canada-U.S. Free Trade Arrangement*, par SPERRY LEA. Une brochure, 6 po. X 9, 115 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE. (\$2.00)**

**Bernard Bonin**

Volume 40, Number 3, October–December 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002879ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002879ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bonin, B. (1964). Review of [*A Canada-U.S. Free Trade Arrangement*, par SPERRY LEA. Une brochure, 6 po. X 9, 115 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE. (\$2.00)]. *L'Actualité économique*, 40(3), 615–617.  
<https://doi.org/10.7202/1002879ar>

# Les Livres

**A Canada-U.S. Free Trade Arrangement**, par SPERRY LEA. Une brochure, 6 po. × 9, 115 pages. — CANADIAN-AMERICAN COMMITTEE. (\$2.00).

L'intérêt qui s'est de nouveau manifesté au Canada et aux États-Unis pour l'établissement d'une forme d'accord bilatéral de libre-échange entre les deux pays, s'explique par plusieurs facteurs, en particulier, par l'apparition de blocs commerciaux ailleurs dans le monde. Le but de l'étude de M. Lea n'est pas de discuter de l'opportunité ou de la possibilité d'un tel accord. L'auteur désire plutôt apporter une réponse à la question suivante : De quoi parlons-nous ? Si l'on désire éviter la confusion que l'on constate trop souvent dans les discussions sur ce sujet, il est en effet très important de comparer les structures des divers types possibles d'accords de libre-échange. Cette analyse peut se faire en répondant à un certain nombre de questions en rapport avec 1) l'extension géographique de l'accord ; 2) la gamme des produits concernés ; 3) la forme fondamentale de l'accord ; 4) le degré d'intégration économique envisagé ; 5) les institutions ; 6) le moment de l'entrée en vigueur des diverses mesures. L'auteur répond à chacune de ces questions en se rapportant aux principales expériences en cours c'est-à-dire à la C.E.E., à l'E.F.T.A., à la C.E.C.A., à l'accord du Bénélux, au projet d'une union douanière des pays nordiques, etc.

D'abord, quels territoires seraient touchés par l'accord ? Est-ce que certaines des mesures du traité seront étendues au delà des territoires des pays membres à des territoires qui leur sont politiquement associés ou avec lesquels ils ont des relations commerciales d'un caractère spécial ? Envisagera-t-on d'inviter les pays voisins ou d'autres pays à se joindre à l'accord ou à s'y associer ? Voilà des questions auxquelles il faut répondre en rapport avec l'extension géographique de l'accord.

Les formules possibles, concernant la gamme des produits touchés par l'accord, sont nombreuses. Il y a possibilité de couvrir tous les produits par le traité, auquel cas on ne pourrait pas protéger de façon permanente, un secteur vulnérable.

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Cette méthode n'est donc utilisable qu'à certaines conditions. On peut aussi, bien que convaincu de la nécessité de couvrir tous les produits, refuser de laisser passer certains cas politiquement dangereux, même si l'on prévoit une période transitoire. On peut encore, au lieu d'inclure tous les produits dès le début, procéder graduellement. Enfin, on peut songer à un libre-échange limité ne portant que sur quelques produits. Encore là donc il est nécessaire de connaître ce dont on parle.

Quant à la forme fondamentale de l'accord, la zone de libre-échange et l'union douanière sont permises par le G.A.T.T. Deux autres types fonctionnent présentement bien qu'ils ne peuvent être classés dans ces catégories : la préférence impériale qui date d'avant le G.A.T.T., qui a été acceptée par celui-ci mais qui ne peut être étendue, et la C.E.C.A. qui ne couvre que quelques produits, mais dont on sait qu'elle a obtenu une permission spéciale par le recours à la *wavier clause* du G.A.T.T. L'auteur passe en revue les caractéristiques des deux types d'accord et examine les implications des deux formules.

Il est également de la plus haute importance de s'entendre sur le degré d'intégration économique souhaité. Est-il suffisant de lever les barrières douanières sans autre forme d'action ? Les tarifs ne sont qu'un aspect des diverses politiques affectant la production et la commercialisation des produits. Que penser des subventions par exemple ? Faut-il alors aller plus loin, et envisager l'harmonisation des politiques nationales comme on le fait dans la C.E.E. ? Il y a là un choix fondamental à faire, la simple union douanière différant beaucoup de l'union économique.

L'option quant aux institutions est largement déterminée par le type d'accord conclu, ou par le degré d'intégration envisagé. Mais sur la question de la centralisation et de la supra-nationalité, un choix reste possible. Celle-ci est rendue pratiquement nécessaire si l'on choisit, par exemple, d'harmoniser les diverses politiques nationales. Les fonctions de ces institutions communes sont précisément d'harmoniser les politiques, de fournir les services d'experts techniques, de fournir une assistance aux entreprises et aux travailleurs affectés, de juger des plaintes et des appels que l'on règle surtout par consultations, et de réviser les législations.

Les formules possibles sont également nombreuses quant au moment de l'entrée en vigueur des diverses dispositions. On peut procéder à une libéralisation immédiate des échanges ce qui serait difficile pour les pays développés, car l'industrie doit s'adapter aux conditions nouvelles. On peut prévoir une même période transitoire pour tous les membres, au cours de laquelle les tarifs seront graduellement abaissés et les quotas accrus. On peut aussi prolonger cette période d'ajustement pour certains pays, ou pour certains produits. On peut enfin retarder le début de la période transitoire pour certains pays ou pour certains produits comme l'a fait la C.E.E. pour l'agriculture.

Dans le cas d'un accord canado-américain, un certain nombre de considérations devraient influencer le choix entre les options possibles : la politique du Canada et des États-Unis vis-à-vis du principe de la nation la plus favorisée et du G.A.T.T. ; les relations commerciales importantes que les partenaires entre-

## LES LIVRES

tiennent avec d'autres pays ; la dotation en ressources naturelles des deux pays ; la disparité dans la taille des deux pays ; le caractère bilatéral de l'accord ; le caractère fédératif des deux pays ; les questions constitutionnelles dans les deux pays. Mais la raison fondamentale de l'accord reste déterminante. On peut d'ailleurs regretter que l'auteur n'ait pas davantage développé cette partie de son étude car c'est là que les véritables problèmes apparaissent dans toute leur ampleur.

La brochure de M. Lea remplit un rôle très utile. Elle vient dissiper certaines idées fausses et servira à éclairer les discussions futures. L'auteur montre bien la très grande complexité d'un problème qui s'accommode fort mal des solutions simplistes qui ont pu être proposées récemment.

Bernard Bonin

**Géographie industrielle ; les sources d'énergie**, par JEAN CHARDONNET. Un vol., 6¼ po. × 9¾, relié, 521 pages. — ÉDITIONS SIREY, 22 rue Soufflot, Paris V<sup>e</sup>. 1962.

Dans le premier volume de sa *Géographie industrielle*, Jean Chardonnet traite des sources d'énergie, mais il laisse également une très large place aux phénomènes d'ordre économique et politique qui restent étroitement liés à ceux de l'exploitation proprement dite. L'auteur s'efforce tout d'abord d'indiquer d'une façon systématique la répartition des réserves du sous-sol dans les divers pays du monde, ainsi que de préciser les conditions dans lesquelles elles sont exploitées. Ensuite, il étudie les questions des prix et des échanges au niveau national et international ce qui l'amène finalement à traiter de la question qui depuis nombre d'années déjà préoccupe les économistes et les géographes, celle de la future pénurie de certaines sources d'énergie.

Contrairement à plusieurs de ses prédécesseurs, Jean Chardonnet semble refuser, cependant, les conclusions pessimistes. Selon lui le développement de l'énergie nucléaire résoudra le problème de l'éventuelle pénurie des sources d'énergie classique. « C'est une banalité de dire qu'on ne peut produire de sources d'énergie que là où elles existent », écrit Jean Chardonnet. L'auteur met l'accent sur l'importance fondamentale, à son avis, des données sociologiques, économiques et politiques. Il fait confiance, en quelque sorte, au dynamisme des groupes en soulignant que c'est la décision des dirigeants d'un pays donné qui, en dernier ressort, permettra d'obtenir certaines réalisations.

Le déterminisme géographique devient, *ipso facto*, un mythe et s'efface devant les valeurs telles que le capital humain, ainsi que d'autres richesses qu'on peut répartir et utiliser selon les besoins. La notion de richesse naturelle d'un pays perd beaucoup de son importance première, puisque désormais il devient infiniment plus difficile de la définir clairement et d'effectuer des comparaisons valables avec d'autres régions du monde.